

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Service Convivialité Séniors – Préfecture de l'Aveyron
Plan départemental d'actions de sécurité routière 2026 – Action « Être senior
et circuler en toute sécurité »

Le Vice-Président du C.C.A.S. de RODEZ,

Vu les articles R123-21, R123-22, R-123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui régissent le fonctionnement du Conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération n°2026.006 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 7 mai 2026 déléguant au Président, au Vice-Président ou au Vice-Président délégué la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code de l'Action Sociale et des Familles ci-dessus rappelés ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter l'aide accordée par la Préfecture de l'Aveyron, Direction Départementale des Territoires, 9 rue de Bruxelles, BP3370, 12033 RODEZ CEDEX 9, au titre de l'action « Être senior et circuler en toute sécurité » qui se déroulera en date du 24 septembre 2026 sous forme de formation théorique, pratique et gratuite dispensée à 24 séniors de plus de 65 ans.

Les enjeux visés sont les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, distracteurs (téléphone, GPS, vidéo...)).

La Préfecture de l'Aveyron alloue une subvention de 1 500 € au C.C.A.S. de Rodez sur production des justificatifs de l'action réalisée.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2026, au compte 747888 – Autres.

Article 2 : La Directrice du C.C.A.S. est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le - 8 SEP. 2026
Publiée le 11 SEP. 2026

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Aurore ALBINET

Fait à RODEZ, le 4 septembre 2026

Par délégation du Président
Le Vice-Président

Serge JULIEN

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision n°2026.024 : CCAS - Service Convivialité Séniors - Préfecture

Objet de l'acte : de l'Aveyron - Plan départemental d'actions de sécurité routière 2026 -
Action "Etre sénior et circuler en toute sécurité"

.....
Date de décision: 04/09/2026

Date de réception de l'accusé 08/09/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEC2026024

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260904-DEC2026024-AU

.....
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEC2026.024.pdf (99_AU-012-261201073-20260908-DEC2026024-AU-
1-1_1.pdf)